

Chapitre 13 Le plan d'action

13.1. Les projets visés	250
13.2. Étapes de réalisation	250
13.3. Participants	250

Chapitre 13 Le plan d'action

La MRC privilégie un seul projet d'intervention spécifique dans le plan d'action qui est de poursuivre l'aménagement des pistes cyclables sur le territoire.

13.1. Les projets visés

Le premier projet est de relier la ville de Saint-Rémi et le Village de Hemmingford par l'emprise des voies ferrées abandonnées. Cette piste d'une longueur de 26 km pourrait être déviée des emprises ferroviaires abandonnées pour prendre plutôt un tracé routier, dépendamment des coûts des travaux et des délais.

Un deuxième projet consiste à relier la piste cyclable du Sentier du Paysan à la municipalité de Saint-Chrysostome (MRC du Haut-Saint-Laurent). Ce sentier d'une longueur d'environ 1 km pourrait être réalisé lorsque la MRC du Haut-Saint-Laurent viendra s'y connecter.

Un troisième projet consiste à relier toute les municipalités au réseau cyclable par des circuits à déterminer.

13.2. Étapes de réalisation

- Créer un comité de travail sur l'aménagement des pistes cyclables
- Étudier la possibilité d'utiliser les emprises ferroviaires abandonnées
- Étudier la possibilité d'utiliser les emprises du réseau routier
- Formulation de recommandations au conseil des maires

13.3. Participants

- Comité de travail sur l'aménagement des pistes cyclables
- Municipalités concernées
- Ministère des Transports du Québec